

DECLARATION DES PARTENAIRES SOCIAUX DES TRAVAUX PUBLICS POUR DES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE L'EMPLOI

Préambule

La transition écologique est un enjeu majeur de la prochaine décennie. L'investissement dans les infrastructures contribue fondamentalement à la mettre en œuvre par des offres innovantes et durables. La transformation de notre modèle économique et de l'organisation de nos territoires sont porteuses de croissance pour les entreprises et les salariés et de mieux vivre pour les citoyens. L'investissement dans les infrastructures de la croissance verte engagera notre pays dans un cercle vertueux à la fois créateur d'activité et d'emplois et donc de recettes sociales et fiscales.

Devant l'importance d'investir dans les infrastructures qui sont la solution pour assurer la transition écologique de notre pays, **les partenaires sociaux des Travaux Publics décident de s'engager ensemble dans une déclaration commune à destination de l'Etat, des collectivités locales et de tous les acteurs du financement.**

Ils mettent l'accent sur les réponses aux besoins additionnels et les pistes de financement pour la mise en œuvre des projets. Ils s'engagent en matière de créations d'emplois pour tout investissement supplémentaire en faveur des infrastructures pour la croissance verte.

Infrastructures et réseaux, les solutions de la transition

Les entreprises des Travaux Publics sont au cœur de la transition écologique. Dans tous les territoires, elles permettent à chacun d'accéder aux services essentiels du quotidien dans le respect de l'environnement¹ : énergie, mobilités, petit et grand cycles de l'eau, services urbains numériques. Les entreprises de Travaux Publics réalisent ces aménagements notamment dans les quartiers et villes durables. Elles construisent, maintiennent et optimisent les infrastructures et les réseaux qui rendent possible la transition écologique vers une croissance verte.

Les entreprises de Travaux Publics sont porteuses de solutions pour :

^[1] Les entreprises de Travaux Publics s'inscrivent dans une démarche de progrès environnemental (management, innovation, organisation) en regard de la réglementation et des attentes de leurs donneurs d'ordres. Depuis 2009, les entreprises, à travers leurs organisations professionnelles, ont structuré leur action dans une convention d'engagement volontaire avec le ministère en charge de l'environnement. Pour plus d'information : http://www.fntp.fr/travaux-publics/p_808701/convention-d-engagement-volontaire-metiers-des-travaux-publics?currentCategory=p_752850&portalCategory=p_456424 ou <http://www.usirf.com/les-actions-de-la-profession/developpement-durable/convention-d-engagement-volontaire/>

Par ailleurs, tant la FNTF que la Fédération des SCOP BTP ont mobilisé des moyens importants pour développer la prise de conscience et la formalisation d'engagements en matière de RSE et notamment en matière environnementale. Pour plus d'informations concernant le label RSE SCOP BTP : www.scopbtp.org rubrique : SIMPLY RSE.

- Lutter contre le changement climatique.
 - En réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux mobilités - par le partage de la route entre transports en commun, mobilités actives (vélos, piétons ...) et véhicules électriques ; ainsi que par des aménagements qui favorisent l'intermodalité et les mobilités collaboratives.
 - En adaptant la production et la distribution d'énergie aux enjeux du futur mix énergétique - par le développement des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque ...) et des réseaux qui les accompagnent.
 - En protégeant les personnes et les biens des aléas climatiques - par l'anticipation des inondations et des sécheresses ainsi que par l'enfouissement des réseaux pour les lieux les plus exposés.
 - En réparant les conséquences inévitables et plus fréquentes du changement climatique.
- Accroître l'efficacité des ressources.
 - En améliorant le rendement des réseaux d'eau – par la détection-résorption des fuites ; ainsi que par le déploiement de dispositifs d'exploitation intelligents.
 - En optimisant l'éclairage public – par le remplacement des installations énergivores par des équipements peu consommateurs d'énergies tels que les LED ; ainsi que par des systèmes de détection et de pilotage.
 - En pilotant les réseaux de transport et de distribution de l'énergie – par le déploiement des smartgrids ; ainsi que par la mise en place des interconnexions.
- Préserver la biodiversité.
 - En restaurant des cours d'eau, des zones humides et des friches.
 - En restaurant les continuités écologiques – par l'effacement des obstacles ainsi que par l'interconnexion des écosystèmes.
- Améliorer le cadre de vie.
 - En réduisant la pollution – par des mesures de décongestion.
 - En réduisant le bruit – par la couverture des infrastructures et la mise en place d'écrans phoniques.
 - En traitant l'eau – par la maintenance et la mise à niveau des stations d'épuration et par la séparation des réseaux d'eaux sanitaires et d'évacuation de la pluie.

Investir aujourd'hui dans les infrastructures pour demain

Le rapport Stern (2006) est le premier à avoir mis en parallèle le coût de l'inaction et celui de l'action en matière climatique. Il estimait le coût de l'inaction en matière de risques climatiques entre 5 et 20 % du PIB mondial et seulement à 1 % du PIB mondial le coût de l'action. Cette approche, purement économique, est bien entendu incomplète pour chiffrer le coût humain, l'impact sur la qualité de vie, les migrations de population ou l'irréversibilité des changements et de leurs impacts.

Pour l'OCDE, la transition vers une économie décarbonée nécessiterait un investissement global en infrastructures de 90 000 milliards de dollars pour la période 2015-2030, soit un doublement par rapport aux investissements actuels en infrastructures dans le monde.

En France, les investissements en infrastructures pouvant être reliés directement à la croissance verte comptent déjà actuellement pour environ la moitié du chiffre d'affaires des entreprises de Travaux Publics. Toutefois, afin de répondre aux enjeux de demain, l'effort d'investissement dans les infrastructures devra également progresser de façon significative au cours des prochaines années : cet investissement additionnel peut être estimé en matière de travaux d'infrastructures à près de 8 Md€ par an d'ici 2030.

	Estimation du marché « infrastructures » actuel	Besoins additionnels en infrastructures
Développer des infrastructures pour des transports bas-carbone	9,1 Md€	+ 2,5 Md€
Construire et maintenir des infrastructures de production et distribution d'énergie bas-carbone	4,3 Md€	+ 3,4 Md€
Protéger et réparer les territoires	0,7 Md€	+ 0,4 Md€
Economiser les ressources	2,4 Md€	+ 1 Md€
Préserver la biodiversité et le cadre de vie	3,7 Md€	+ 0,6 Md€
TOTAL	19,5 Md€	+ 7,9 Md€

Quels financements pour les infrastructures de la transition écologique ?

Dans un contexte de capacité limitée des finances publiques, ces besoins renforcent les questions de l'allocation pertinente de nouvelles recettes et de l'orientation de financements privés vers des investissements en faveur d'une économie bas-carbone.

Pour atteindre les objectifs affichés par les politiques publiques, les ressources financières publiques actuelles ne suffiront pas et toute nouvelle piste doit être explorée rapidement et sans a priori, afin d'aboutir à des propositions concrètes de financement pérennes des infrastructures.

- La fiscalité écologique est un signal de prix susceptible d'orienter les comportements de consommation d'énergie ou les modes de déplacement. Elle peut aussi avoir des effets positifs sur l'activité et l'emploi, réduire la dépendance au pétrole et améliorer la balance commerciale en favorisant la croissance de filières liées à la transition énergétique.
- L'épargne doit être canalisée vers les projets d'infrastructures favorables au développement durable en mobilisant notamment le financement participatif, les fonds du type « livret développement durable » ou tout autre outil.
- La mise en place d'un prix du carbone suffisamment élevé permettrait d'orienter les financements vers des projets d'infrastructures nécessaires pour aller vers une économie bas carbone.
- Les recettes générées par l'usage de certaines infrastructures sont indispensables pour l'équilibre de long terme de leur financement. Ces recettes complémentaires doivent être affectées à l'exploitation, l'entretien et le développement de ces infrastructures.
- La nouvelle boîte à outils contractuels de la commande publique doit être pleinement exploitée.
- Un « New Deal » vert qui soit un plan d'investissement pour la transition écologique peut s'inscrire dans une logique d'endettement public. Les obligations vertes en sont une des illustrations. Sortir ces investissements de la dette publique au sens du Pacte de stabilité et de croissance dans la mesure où ils constituent des actifs indispensables pour l'avenir serait cohérent.

Quelles conséquences sur l'emploi ?

Investir dans les infrastructures de la croissance verte doit engager notre pays dans un cercle vertueux à la fois sur le plan économique, environnemental et social. Ce serait aussi le signe d'une confiance retrouvée en l'avenir.

- Pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2030, un investissement additionnel de 8 Md€/an en faveur des infrastructures pour la croissance verte se traduira par la création de 40 000 emplois permanents à temps plein dans le secteur des Travaux Publics. Cet investissement aurait également pour effet de créer de nombreux emplois dans la filière (maîtrise d'œuvre, fournisseurs de produits et de services ...) et dans l'économie française dans son ensemble de l'ordre de 100 000 emplois.

Ces emplois créés répondraient à un besoin de nouveaux métiers mais également des métiers actuels réorientés afin de pouvoir mettre en pratique les nouvelles compétences requises pour relever le défi de la transition écologique.

La Profession s'engage à faire de la qualité de l'emploi une priorité par :

- la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale² ;
- la mobilisation en faveur des formations par alternance et, tout particulièrement, d'apprentissage ;
- l'intégration des personnes en situation de handicap³ ;
- un engagement fort en matière de prévention notamment via la réalisation et le suivi du document unique⁴ ;
- un accompagnement des salariés pour assurer une transition professionnelle à travers une formation adaptée.

La transition écologique fait l'objet d'un dialogue au sein des entreprises dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles. Ce dialogue social porte notamment sur les orientations stratégiques, l'évolution des emplois, la politique de la formation, la GPEC...

Quelles actions pour adapter les compétences des salariés des TP ?

Accompagner le défi de la transition écologique passe nécessairement par une adaptation de l'offre de formation et de la communication sur les métiers des Travaux Publics. À cette fin, la Profession s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

• Identifier les nouveaux besoins en compétences des entreprises :

- actualiser, dans chaque région, les tableaux de bord prospectifs emploi-formation des Travaux Publics afin d'identifier les besoins liés à la transition écologique ;
- orienter les travaux de l'Observatoire des métiers du BTP vers l'étude des besoins en compétences des entreprises et l'actualisation de l'offre de formation ;
- actualiser la Banque Nationale De Compétences (BNDC) de Constructys.

² Déclaration des partenaires sociaux de TP en matière de travail illégal et le dumping social à destination des Maîtres d'ouvrages publics du 9 septembre 2014.

³ Guide de bonnes pratiques 2012 : « Maintien et insertion dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap dans les entreprises de Travaux Publics ».

⁴ Guide pratique de mise en œuvre et de suivi : « Le document unique d'évaluation des risques professionnels ».

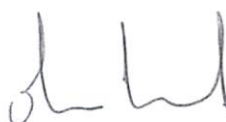
- **Intégrer la transition écologique dans les formations aux métiers des TP :**
 - réviser les référentiels nationaux des diplômes, titres, CQP lors de leur rénovation ;
 - réviser le référentiel de formation des tuteurs ;
 - intégrer un module « transition écologique » dans la formation « Entrepreneur 21 » ;
 - élaborer avec le CCCA BTP un programme de formation continue sur la transition énergétique à destination des formateurs des centres de formation TP ;
 - inciter les centres de formation de la profession (CFC et CFA) à intégrer, dès à présent, dans leurs formations des compétences complémentaires liées à la transition écologique ;
 - développer et utiliser de nouvelles modalités pédagogiques : apprentissages en situation d'usages réels, usages numériques, développement de ressources collaboratives (Wiki TP) ;
 - échanges de savoirs et de compétences via un fonctionnement des établissements en réseau, formation par les réseaux sociaux pédagogiques.
- **Orienter les financements de la formation professionnelle vers la transition écologique :**
 - soutenir l'effort de formation en valorisant le financement du FPSPP dans le cadre du programme « muteco » destiné à accompagner les salariés issus des entreprises qui doivent faire face à des mutations économiques ou technologiques ;
 - définir les formations à la transition écologique comme prioritaires et les rendre à ce titre éligibles au compte personnel de formation (CPF) et aux périodes de professionnalisation ;
 - porter au niveau national avec et pour les centres du réseau Excellences TP un dossier de candidature au Grand Emprunt (PIA 3).
- **Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale par le biais de l'association ASCO TP (Association pour la Connaissance des Travaux Publics).**
- **Promouvoir les métiers et les formations des TP comme acteurs de la transition écologique :**
 - Sensibiliser les élèves par la création de ressources pédagogiques à l'attention des enseignants et de leurs élèves, mobiliser les entreprises auprès des jeunes pour qu'elles participent activement à la valorisation des métiers des TP en tant que vecteur de la transition écologique.
- **Mobiliser les clusters et pôles d'innovation en lien avec la profession TP :**
 - Initier des opérations partenariales Formation/Recherche-Développement pour créer des démonstrateurs régionaux.

Fait à Paris, le 25 novembre 2016
en 14 exemplaires.

Pour la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP),



Pour la Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du Bâtiment et des Travaux Publics (Fédération SCOP BTP) section Travaux Publics



e.d. and / s
délégué général

Pour le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Assimilés des Industries du Bâtiment, des Travaux Publics et des activités annexes et connexes (CFE-CGC – BTP)



Pour la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (CFDT)



Pour la Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)

Pour la Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

(FNSCBA-CGT)



Pour la Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)